bien ; 2° la liberté individuelle, si précieuse et si défendable qu'elle soit, n'est pas le seul bien que les pouvoirs publics aient pour mission d'assurer.

Ces deux définitions posées, M. Crétinon a examiné la théorie de l'intervention des pouvoirs publics. Tout d'abord quels biens valent la peine d'être protégés ? Ce sont la vie, la moralité, la liberté et la justice ; suivant les temps et les lieux, la conscience publique est, sous ces rapports, plus ou moins exigeante. Quant aux motifs qui requièrent l'intervention des pouvoirs publics, il faut distinguer s'il s'agit de travaux publics et semi-publics, ou de production libre.

Dans le premier cas, l'Etat est directement obligé, comme patron ou co-intéressé, à procurer à ceux qui travaillent sous lui ou à son profit, les quatre biens ci-dessus énumérés. Dans le second cas, les devoirs des pouvoirs publics dérivent de l'impuissance des efforts individuels à guérir des maux causés par les phénomènes sociaux de la concurrence mondiale et des progrès scientifiques.

Ainsi, nous le voyons, les pouvoirs publics ont à intervenir ; mais comment interviennent ? Divers modes sont possibles : le premier consiste seulement à « dire le droit », en laissant aux parties le soin d'en demander l'application devant les tribunaux ordinaires, c'est la voie législative. Le second consiste à poser impérativement des règles qui s'imposent aux patrons comme aux ouvriers, à confier à des fonctionnaires administratifs le soin d'en vérifier l'application, à la justice criminelle celui d'en châtier les transgressions, c'est la voie de contrainte administrative.

M. Crétinon, très clair selon son habitude, a été fort goûté par l'assistance toujours aussi nombreuse.

*

Enfin M. J. Lerolle a passé en revue la législation protectrice des enfants, depuis la loi de 1841 jusqu'à celle de 1892. Il s'est appesanti notamment sur ce qu'a de pénible et de douloureux même, l'emploi des enfants dans les usines à feu continu, celles mêmes qui en occupent le plus grand nombre. Il a proposé de reculer jusqu'à quinze ans l'âge d'admission au travail de nuit et de l'interdire dans certains cas. Ce serait un premier pas vers la suppression totale, qui est véritablement souhaitable.

Mercredi soir, devant un immense auditoire, M. Sarrillanges a fait le procès des systèmes qui préconisent la violence. Celle-ci, compromet, aux deux extrémités de l'horizon politique, ceux qui l'emploient. Elle est antinaturelle, antirationnelle, antichrétienne. Tout, dans la vie s'élabore par le « concours » ; les moyens sont les mêmes pour conquérir la terre et le ciel.

LA JOURNÉE DE JEUDI

M. Duthoit, ce matin, a traité de l'injustice usuraire devant le droit moderne. Il a décrit ce qu'est cette injustice et a montré les formes variées qu'elle a prises de nos jours. L'Eglise, autrefois, lutta contre elle en promulguant diverses mesures. La révolution, inspirée des économistes physiocrates, suivra son œuvre, mais le droit moderne revient aux conceptions du moyen âge et limite la liberté des conventions.

M. Boissard pose les principes qui devraient régir une loi d'assurance bien conçue contre l'invalidité et la vieillesse et il montre dans quelle mesure notre loi récente sur les retraites ouvrières n'est pas conforme à cet idéal. Telle qu'elle est, nous devons nous efforcer de la faire mettre en application prochaine et d'en poursuivre l'amélioration.

M. E.

Le budget de 1911

La Commission du budget a tenu deux séances, au cours desquelles elle a examiné le budget de la Marine.

Elle a entendu l'amiral Boué de Lapeyrère qui lui a fait connaître que si le programme naval n'était pas voté suffisamment tôt, le gouvernement demanderait au Parlement l'insertion dans le loi de finances d'un article ordonnant la mise au chantier, en 1911, de deux nouveaux cuirassés.

Le ministre a déclaré que les marchés passés pour le construction des deux cuirassés de 23 000 tonnes avaient permis de réaliser une économie d'environ 10 % sur les prix escomptés.

Le ministre s'est également expliqué sur le plan de l'armement prévu pour 1911.

La Commission, saisie par M. Massé d'une proposition tendant à porter de 400 000 francs à 1 million le crédit affecté à la construction à Guérigny d'ateliers susceptibles de produire les plaques de blindage cémentées, a demandé au ministre s'il estimait qu'il y avait intérêt à accélérer les travaux commencés cet exercice 1910.

Le ministre ayant répondu affirmativement, la Commission a émis un vote de principe en faveur de cette proposition, de façon que le département de la marine, d'accord avec le ministre des Finances, tienne compte de ce supplément de dépenses lorsqu'il procédera à la vérification des crédits annoncés par le ministre.

Après le départ de ce dernier, la Commission a procédé à l'examen du chapitre. Elle a réduit sur les titres I et II des économies s'élevant à 400 000 francs en chiffres ronds. Elle a, en outre, réservé un certain nombre de chapitres susceptibles d'autres réductions.

Le titre III a été réservé par elle, comme suite aux déclarations apportées par le ministre de la Marine, qui doit saisir la Commission de ses chiffres rectifiés pour le mois d'octobre au plus tard.

La Commission a examiné de plus près les chapitres des constructions neuves, et a décidé que si un nouvel effort devait être demandé au budget, c'est uniquement sur ce point qu'il devra porter.

Attentat à la dynamite à Levallois-Perret

Vers minuit, une bombe a fait explosion à Levallois-Perret.

L'engin avait été déposé contre un pavillon isolé dépendant des établissements Clément-Bayard.

Les dégâts matériels sont importants.

Une deuxième bombe a été trouvée auprès de la maison Clément-Bayard.

Comme la bombe présentait des dangers pour la transporter, des employés du laboratoire municipal l'ont fait exploser sur place ce matin à 8 heures, en présence du juge d'instruction commis à l'enquête.

Aucun accident. Les deux bombes étaient reliées par un cordon, mais le feu ne s'est communiqué qu'à la première.

Deux veilleurs de nuit, qui se trouvaient à une certaine distance, n'ont pas aperçu les auteurs de l'attentat.

L'enquête ouverte par le commissariat et le Parquet ne permet pas encore de savoir à quelles causes cet attentat peut être attribué.

Il ne semble pas, au premier abord, qu'il ait été dirigé contre les usines Clément, dont les bâtiments, en effet, sont situés à quelque distance du pavillon.

La présence en temps ordinaire dans ce pavillon d'un agent du commissariat, que ses fonctions, lors d'une récente grève, opposèrent aux grévistes, semble plutôt avoir provoqué cette tentative criminelle.

Son auteur ignorait-il, en la commettant, l'absence de l'agent Frisch et de sa femme, et visait-il ce dernier ? ou bien connaissait-il l'absence des deux époux et voulut-il détruire leur habitation. On ne le sait encore.

Au cours d'un exercice, un chasseur alpin tombe dans un précipice et se broie le crâne

Le 6e bataillon de chasseurs alpins de Nice, effectuant avant-hier des exercices de tir dans une montagne particulièrement accidentée, se dirigeait à la file indienne vers un point auquel seul un sentier étroit et abrupt donnait accès. A un endroit, le sentier surplombe un précipice profond de 250 mètres.

Le chasseur Ludes, originaire de Bordeaux, arrivé à ce point précis s'arc-bouta sur une pierre pour tirer plus commodément. La pierre céda sous son poids, et le chasseur, perdant l'équilibre, fut précipité dans le gouffre. Le cadavre a été retiré avec beaucoup de difficulté. On constata que le chasseur Ludes avait eu le crâne broyé dans sa chute.

Çà et là

Morts d'hier

M. Linley Sambourne, dessinateur caricaturiste, un des principaux collaborateurs du « Punch », à Londres.

Le duc d'Orléans au champ de bataille de la campagne de 1866

Le duc d'Orléans est arrivé mardi à Dresde. Le prince y a été rejoint par le général Bonnal, avec lequel il va étudier pendant une quinzaine de jours les champs de bataille de la campagne de 1866, en attendant de ce rendre à Vienne, où il sera rejoint par Mme la duchesse d'Orléans.

Le prince est accompagné de MM. de Pimodon et Maurice Emery, auxquels se joindra, le 6 août, M. Stanislas Costa de Beauregard, ancien chef d'escadrons de cavalerie.

Un fidèle de l'Empire

Certains homme qui ont eu second plan de l'histoire y occupent en réalité une place capitale. Tel fut l'intrépide spahis Fleury, qui eut une part notable dans la conquête de l'Algérie, fut le héros de la prise de la smala d'Abd-el-Kader, et sans lequel, dit M. Emile Ollivier, le coup d'Etat du 2 décembre n'aurait pu s'accomplir. La vie de cet orphelin, engagé volontaire, devenu général, grand écuyer de l'empereur et ambassadeur, est assurément une des plus extraordinaires, et la revue des « Contemporains » a la bonne pensée de lui consacrer la livraison de cette semaine.

Échos de partout

M. Briand, qui va s'absenter de Paris pendant trois ou quatre jours, a reçu, hier, M. Pichon, M. Revoil et le ministre des Finances de Turquie.

En l'absence de M. Doumergue, M. Millerand est chargé de l'intérim du ministère de l'instruction publique et des Beaux-Arts.

L'état de santé de M. Maurice Berteaux se s'améliorant. Les médecins envisagent la possibilité d'une opération de l'appendicite, dans un délai rapproché.

Le huitième Congrès international des zoologistes siégera du 15 au 20 août, à Graz (Allemagne).

Le docteur Zamenhof, créateur de l'espéranto, est arrivé hier à Cherbourg. Le docteur Zamenhof se rend au Congrès espérantiste de Washington.

Le Congrès de la paix, à Stockholm, et le Congrès de l'hygiène scolaire, à Paris, ont poursuivi hier leurs travaux.

Le gouvernement suédois a fait opérer le recensement des rennes qui se trouvent dans le territoire suédois habité par des Lapons. Le nombre total est de 27 888.

Ce matin ont eu lieu, au milieu d'une nombreuse affluence, les obsèques de M. Emmanuel Allard, maire de Marseille. Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés.

Suivant une dépêche de New-York, d'après les évaluations officielles, la fortune de M. Edward Harriman, roi des chemins de fer, décédé au mois de septembre dernier, s'élève à 74 millions de dollars. La comme payée comme droit de succession s'élève à 875 000 dollars.

Convocations d'électeurs

Un décret convoque pour le 28 août les électeurs d'Abbeville (Somme), à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Coache, décédé.

Un décret convoque aussi pour le 28 août, à l'effet d'élire un conseiller d'arrondissement, les électeurs des cantons de Blanzac (Charente), en remplacement de M. Castaigne, démissionnaire, et de Montreuil (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Blesquel, décédé.

Les biens volés

Par décrets datés du 27 juillet 1910 et que publie aujourd'hui l'*Officiel*, douze bureaux de bienfaisance sont créés et dotés avec les biens volés aux Fabriques des églises respectives, à Villar-Saint-Anselme (Aude), Croisettes (Calvados), Gulpel (Ille-et-Vilaine), Fresnoie-le-Montagne), Pierre-le-Treiche, Thumeréville, Valleroy (Meurthe-et-Moselle), Berneval-le-Grand, Guentleville-les-Grès (Seine-Inférieure), Grivesnes, Ville-le-Marclet (Somme), Béruges (Vienne).

*

Après diverses sommations faites à Fancien trésorier du Conseil de Fabrique de Guéconvry (Loire-Inférieure) et à M. le curé de la paroisse, sommations restées naturellement sans réponse, d'avoir à lui livrer le reliquat de la caisse fabricienne, le percepteur de Guéménée-Penfao, arrivé à la première heure à la sacristie, se saisit des clés du coffre-fort et l'avait déjà ouvert quand M. le curé, intervenant, lui rappela qu'il n'entendait pas le laisser agir sans revendiquer la propriété de ce qu'il s'apprêtait à ravir. L'agent du fisc dut se résigner à entendre une protestation énergique.

Le Congrès diocésain de Bourg

6 et 7 août

Ainsi que nous l'avons annoncé, un important Congrès diocésain aura lieu à Bourg, les 6 et 7 août prochain, sous la présidence de Mgr Maurier, évêque du Belley.

Au programme des séances d'études du samedi, nous remarquons les questions très actuelles de l'enseignement libre, des associations de familles, de la presse et des œuvres sociales. Pour faciliter un travail plus rapide et plus fécond, deux séances se tiendront simultanément le matin et le soir. Elles seront couronnées par une assemblée générale où un brillant orateur de Limoges, M. Maurice Guérin, prononcera un discours sur « l'action sociale des catholiques ».

Le programme du dimanche 7 août comprend : le matin, deux séances, l'une réservée aux Comités paroissiaux, l'autre à la Fédération diocésaine des œuvres de jeunesse.

Le soir, grand meeting sur la question scolaire, avec conférences de M. l'abbé Desgrenges sur « la neutralité dans les écoles publiques » ; de M. Joseph Menard, député de Paris, sur « la liberté d'enseignement », et allocution de clôture par Mgr l'évêque de Belley.

Une intéressante séance récréative terminera ce Congrès diocésain auquel prendront part, dimanche, près de 2 000 hommes et jeunes gens. la *Croix* de Paris y sera représentée.

La fréquentation scolaire

Les jurés de la session d'août, en Meurthe-et-Moselle, ont signé, à l'unanimité, une pétition par laquelle ils prient le président du Conseil de provoquer le vote immédiat des lois nouvelles qui obligeront énergiquement et effectivement les citoyens à la fréquentation scolaire et permettront d'enseigner aux écoliers hommes de demain, les réalités de la vie et les obligations sociales.

Mais de quoi se mêlent-ils donc ces jurés ?...

La rançon du progrès

Le martyrologe de l'aviation s'allonge

Nicolas Kinet se tue à Stockel

Un tragique accident a endeuillé l'avant-dernière journée du meeting d'aviation de Stockel. Nicolas Kinet s'était élevé, vers 6 h. 1/2, sur son biplan Farman ; il avait atteint l'altitude de 200 mètres et s'était éloigné du champ d'aviation, lorsque brusquement son appareil fut pris dans un remous et capota. Le malheureux aviateur fit une chute terrible et vint s'abattre dans les arbres, au village de Weesembeeck, à une lieue du champ d'aviation.

Kinet avait été tué sur le coup. Son cadavre fut relevé par des paysans et transporté à la Morgue.

D'après la première enquête ouverte par le commissaire du champ d'aviation de Stockel, l'aviateur Kinet a été victime de sa témérité : le vent soufflait très fort, et malgré les conseils qu'on lui donnait de ne pas sortir, Kinet a tenté son vol qui a fini si malheureusement pour lui. L'aviateur a eu la tête prise sous le moteur de son appareil et complètement écrasée.

Rappelons qu'un parent de Kinet, Danjal, aviateur comme lui, s'est tué, il y a un mois environ, à Gand.

Une autre aviateur s'est tué en Amérique

Un aviateur américain, le Dr Charlie Walden, en essayant un monoplan qu'il avait fait construire, s'est tué à Mineola (Long-Island), Etat de New-York. L'appareil s'était élevé à une hauteur d'environ 100 mètres, lorsque, tout à coup, on le vit chavirer et s'abattre avec une vitesse vertigineuse sur le sol. Le pilote, pris sous les débris de l'aéroplane, avait été tué net.

Brelan d'accidents

Issy-les-Moulineaux. — Une foule énorme s'était portée vers le champ de manœuvres dans l'espérance d'assister à l'arrivée de Lethan.

Un accident a malheureusement marqué l'après-midi. Une spectatrice a été heurtée par le biplan de Vanden, alors qu'elle traversait le champ d'aviation. La malheureuse femme a été sérieusement touchée. La blessée a été aussitôt emmenée en automobile.

Bruxelles. — Hier après-midi, au champ d'aviation de Stockel, Olieslagers, pilotant un monoplan, est tombé d'une hauteur de 20 mètres.

L'aviateur est indemne. L'appareil est complètement brisé.

Blackpool. — Le journée d'hier au meeting de Blackpool, a été marquée par deux accidents qui, très heureusement, n'ont pas fait de victimes.

Cecil Grace, en atterrissant trop brusquement, a fait panache. Son appareil a été complètement brisé, mais l'aviateur s'en est tiré avec quelques égratignures seulement. Peu après, un autre pilote, Roe, était victime d'un accident semblable et s'en tirait dans les mêmes conditions.

Budapest. — Hier, le comte Moneigni avait pris son envolée sur un aéroplane, près de Hermannstadt, dans la Transylvanie.

Il avait parcouru plusieurs kilomètres, lorsque son appareil tombe brusquement d'une centaine de mètres et fut réduit en pièces. L'aviateur n'a reçu aucune blessure.

Ottawa. — L'aéroplane du capitaine Maitland, au cours d'un vol près de Salisbury, est tombé d'une hauteur de trente pieds ; l'aviateur a eu les deux jambes fracturées.

A TOULON

On tire à balles pendant une manœuvre

Un incident qui a causé une profonde émotion, s'est produit, hier, à Toulon, pendant une manœuvre que le 3e compagnie du 1er bataillon du 111e de ligne effectuait dans le parages du fort Faron. Au cours de cet exercice, la 3e compagnie devait repousser l'attaque d'un ennemi figuré.

Avant de quitter la caserne, on avait distribué à tous les hommes les cartouches à blanc réglementaires. Mais par suite d'une erreur encore inexpliquée, on remit à toute la compagnie des cartouches à balle.

On juge l'émoi que produisit la fusillade, quand l'officier qui commandait ce détachement eut donné l'ordre d'exécuter le tir. Une panique se produisit.

Cependant, le premier moment d'émoi passé, on constata que personne n'avait été blessé. L'officier fit immédiatement cesser le tir et la compagnie regagna la caserne Gouvion-Saint-Cyr.

L'autorité militaire, informée de ce grave incident, vient de prescrire une enquête sévère.

Les assassins de la vieille concierge

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

Devant la Cour d'assises de la Seine comparaissent aujourd'hui les auteurs de l'assassinat commis, dans la nuit du 9 au 10 janvier, sur Mme Toujas, dite Caillaud, âgée de 72 ans, concierge depuis de nombreuses années, 70, rue d'Orchampt.

Crime banal, mais qui a provoqué une vive émotion sur la Butte Montmartre.

Les accusés sont : Charles-Napoléon Lethon, 20 ans, « chasseur » de restaurant ; René Bayard, 28 ans, chasseur ; Georges Hamelet, 18 ans, employé de bureau ; Maurice Feldmann, 21 ans, tailleur, sujet russe, et Béatrice Cuttoli, 39 ans, italienne, vague artiste et amie d'Hamelet.

Leur crime

C'est Hamelet qui eut l'idée du crime. Il était sans argent, ne vivant avec Béatrice Cuttoli que d'expédients. Ses parents habitaient l'immeuble gardé par Mme Toujas. Il savait que la concierge ne rentrait pas le jour même en propriétaire l'argent du terme, et que, le 9 janvier, elle aurait 2 ou 3 000 francs chez elle. Il fit part de ses renseignements à Bayard et à Feldmann en indiquant que le « coup » était facile : il n'y avait qu'à s'introduire dans la loge après minuit et à endormir la concierge avec du chloroforme. Les deux autres acceptèrent, et on se donna rendez-vous pour le samedi, 8 janvier.

Tous trois se retrouvèrent dans la soirée. Bayard apporta une lime, et Hamelet du coton hydrophile que Béatrice Cuttoli avait acheté, après avoir pour cela emprunté 5 francs à Feldmann. On se rendit rue d'Orchampt, où Hamelet devait rester à faire le guet. Mais Feldmann aperçut de la lumière à l'intérieur de la loge et se refusa à « marcher ». On prit alors rendez-vous pour le lendemain matin.

Là, Feldmann se récusa tout à fait, et Bayard proposa de le remplacer par Lethon, qui accepta aussitôt et se chargea de l'ouste et du chloroforme.

Vers 11 h. 1/2, Bayard sonna, se présenta à la loge et demanda à la mère Toujas un renseignement sur un tailleur habitant la maison. La concierge répondit sèchement qu'on ne se présentait point à pareille heure chez les gens. A ce moment un locataire arriva et Bayard se retira. Lethon alors lui reproche son hésitation. Bayard revint aussitôt et demanda à Mme Toujas de lui laisser écrire un mot pour le tailleur. Puis, comme il tendait le mot à la vieille dame, il lui sauta à la gorge. Elle s'affaissa, étourdie, au pied du lit.

Lethon entra alors, ferma en hâte la porte, tira les rideaux et appliqua le tampon imbibé de chloroforme sur la bouche de la victime, dont Bayard comprimait la gorge. Cependant, celle-ci s'agitait désespérément, et à ce moment un locataire, M. Roux, sonna à la porte-cochère. Les deux bandits, dans un regard, décidèrent d'en finir au plus vite, et sous la pression accentuée de leurs mains, le pauvre vieillard exhala son dernier soupir.

Aussitôt Lethon tira d'un geste brusque le cordon, et quand le locataire fut monté, tous deux allèrent au secrétaire, ouvrirent le tiroir avec la lime, prirent les billets, l'or et la monnaie, et s'enfuirent, pour se partager sans retard le butin. Dans la même nuit, Lethon remit 250 francs à Hamelet pour sa part, et le lendemain, lundi, Feldmann reçut de Bayard 50 francs.

L'autopsie du cadavre établit que le mort était due à l'asphyxie produite par strangulation et par suffocation.

Tels sont les faits.

Les deux premiers arrêtés furent Lethon et Bayard. Ce dernier avait été aperçu, le 9 janvier au soir, vers minuit, causant avec Mme Toujas.

Cette circonstance était suffisamment grave pour que la Sûreté s'assurât de sa personne.

Par Lethon et Bayard on eut la filière qui permit de se saisir des autres complices.

On a retrouvé chez Lethon, Bayard et Hamelet des sommes s'élevant à 1 350 francs, qui ont été restituées à M. Rochard, propriétaire du 10, rue d'Orchampt.

Les accusés sont défendus par Me Arthur Fraysse, Henri Gérard, Albert Ducaet, Bernstein et de Moro-Giafferi.

A l'audience, Hamelet nie être l'instigateur du crime. Il prétend que c'est son amie, Béatrice Cuttoli, qui a tout organisé.

Mais celle-ci se lève et déclare que, si elle a consenti à revendiquer la responsabilité du crime, c'est uniquement pour sauver la tête d'Hamelet.

« Ce que j'ai dit à l'instruction, ajoute-t-elle, est inexact. Je n'ai connu le crime que lorsqu'il a été commis. »

Hamelet, avec une lâcheté qui soulève l'indignation de la salle, n'en maintient pas moins que c'est son amie qui a tout préparé.

Mais ces co-accusés, Bayard et Feldmann, affirment que la jeune femme n'est pour rien dans l'affaire, mais que c'est bien Hamelet qui leur a indiqué le coup.

En ce qui concerne la mort de Mme Toujas Bayard et Lethon s'en rejettent mutuellement la responsabilité.

Bayard dit : « J'ai saisi Mme Toujas au cou. Je l'ai renversée en arrière. Mais je voulais si peu lui faire de mal que de ma main droite je la maintenai pour qu'elle ne tombât pas à terre. « Lethon est arrivé. Il lui a appliqué le tampon de chloroforme sur la figure.

La concierge a crié, je me suis retiré et je ne sais pas ce qu'il a fait. Ce n'est que le lendemain que j'ai appris que Mme Toujas était morte. »

Lethon dit : « Les choses ne se sont pas passées ainsi. Bayard a saisi Mme Toujas à la gorge, l'a renversée à terre. Quand à moi, je me suis borné à appliquer sur la figure de la femme le tampon de chloroforme. Puis je suis allé tirer le cordon à des locataires qui rentraient. Comme la concierge criait, Bayard lui serrait de plus en plus la gorge. A un moment, fatigué, il m'a dit de venir le remplacer, je l'ai fait mais je n'ai pas eu à serrer, car Mme Toujas ne bougeait plus. Nous nous sommes ensuite emparés de l'argent et nous sommes sortis.

L'interrogatoire prend fin sur ces mots. On passe ensuite à l'audition des témoins.

Les débats occuperont deux audiences.

INFORMATIONS DU SOIR

LES AFFAIRES D'ESPAGNE

Saint-Sébastien, 4 août. — L'annonce d'une manifestation républicaine pour le 7 août a causé une viva colère parmi les catholiques.

En exécution des instructions du ministre de l'Intérieur, le gouverneur a interdit la manifestation catholique.

Barcelone, 4 août. — Une collision s'est produite hier soir, sur la promenade centrale, entre carlistes et républicains.

La bagarre a été provoquée par les commentaires qu'ils faisaient à haute voix de la lecture des journaux et de leurs partis. Un jeune homme, républicain, a reçu un coup de pointe à l'aine.

La police a dû charger.

Les esprits sont encore excités dans les deux partis.

(*Havas.*)

Bilbao, 4 août. — Après le meeting d'hier soir, les grévistes se sont séparés sans avoir pris de résolution. Une tendance se dessine favorable à la reprise du travail, mais très nombreux sont encore les partisans de la grève et des moyens énergiques pour le triomphe de leur cause.

Le ministre de l'Intérieur arrivera dans la soirée. Il a l'intention d'étudier sur place le conflit et d'y chercher une solution.

M. Briand a reçu ce matin M. Rouvier, ancien président du Conseil.

DEPART DU PRÉSIDENT SAENZ PENA

Ce matin, à 6 h. 55, le président de la République Argentine est parti, en compagnie de sa famille, par train spécial, pour Boulogne-sur-Mer, où il a dû arriver à midi ½ pour s'embarquer aussitôt à bord du paquebot *Koning-Frederik-August*, à destination de Buenos-Ayres.

MORT DU LIEUTENANT-COLONEL BOUQUERO

Le général Merlin, commendant le place de Melilla, annonce la mort du lieutenant-colonel Bouquero, chef du poste français sur la rive droite de la Moulouya.

Le lieutenant-colonel Bouquero était né à Toulouse en 1854. Sorti de Saint-Cyr en 1876, il était capitaine en 1887, commendant en 1898, il fut nommé lieutenant-colonel en 1909 et affecté au 3e zouaves. Il était breveté d'état-major.

L'ARMEMENT DU CUIRASSÉ « DANTON »

Ce matin, on a expérimenté avec succès, au champ de Langonnand, près de Saint-Chamond, un canon de 305, de 15 mètres de long, destiné au cuirassé *Danton*.

LE TRIOMPHE DE SAINT-CYR

Suivant un vieil usage, les élèves du 1er bataillon de France donneront, vendredi prochain, leur fête traditionnelle du « Triomphe ». La promotion de 1910 sera appelée : Promotion de Mauritanie.

L'EXPLOSION D'UNE TORPILLE A TOULON

(*Suite*)

L'état du matelot Le Moan va en s'améliorant, mais on devra amputer le malheureux de la jambe droite et du bras droit.

Les obsèques du premier maître Robin et du quartier-maître Vezzozo auront probablement lieu demain, vendredi.

LE BOYCOTTAGE EN TURQUIE

Constantinople, 4 août. — Le ministre de Grèce a fait, au ministre des Affaires étrangères, de sérieuses représentations au sujet de la persistance du boycottage, alléguant que le Comité du boycottage agit dans cette affaire comme un second gouvernement.

Le ministre a répondu que la Porte fait tout ce qui est en son pouvoir, et a ajouté que le gouvernement grec doit de son côté l'aider dans ses efforts par une attitude répondant aux circonstances.

INCENDIAIRE

Epinal, 4 août. — On vient d'arrêter à Tremonzey Mlle Louise Louis, 20 ans, qui incendia la maison de son père parce que celui-ci lui refusait de l'argent.

Melilla, 4 août. — La mer s'est précipitée avec une telle violence dans le chenal récemment ouvert de la Mar Chica, qu'elle a entraîné plusieurs embarcations à l'intérieur de la lagune ; la mer a inondé le quai et la redoute de Nador, et menace le chemin de fer minier français qui devra être refait.

Calais, 4 août. — Le submersible *Fluviôse* a été remorqué par le *Buffle* ; il a été mis en route ce matin pour l'arsenal de Cherbourg.

Rambouillet, 4 août. — Le président de la République a reçu aujourd'hui la mission militaire italienne, qui est venue en France pour visiter notre Ecole militaire de cavalerie de Saumur.

M. Fallières a retenu ces messieurs à dîner.

A Lourdes

Au Bureau des Constatations

Mme Julin Nectoux, de Couches (Saône-et-Loire), était atteinte de coxalgie avancée de la hanche gauche avec déformations extrêmement prononcées au niveau de l'articulation tibio-tarsienne et de bacillose pulmonaire.

Cette maladie débuta en 1907, à la suite d'un coup de pioche dans le genou.

Elle a été guérie à la procession du Très Saint Sacrement.

Sœur Magdeleine, des Sœurs de l'Espérance de Marseille, 25 ans, revient cette année en action de grâces, portant un certificat médical constatant que depuis son pèlerinage à Lourdes, en 1909, où elle fut guérie, l'entérite muco-membraneuse dont elle souffrait en janvier 1908, n'a pas reparu.

Mlle Marie Bernigaud, 21 ans, de Saint-Aubin-en-Charolais, fut guérie en 1908, d'une sclérose en plaques ; depuis, elle n'a plus souffert et est revenue cette année comme infirmière du pèlerinage d'Autun.

Mlle Marguerite Versier, de la Teppe (Drôme), 19 ans, eut la cuisse fracturée. La soudure des os ne s'était jamais faite. Elle fut guérie chez elle en 1909, le 9 juillet, en réunissant aux prières de ses camarades faisant la Sainte Communion pour elle à Lourdes. Elle est venue en actions de grâces.

Mme Trouvillard, du pèlerinage de Tours, était atteinte d'un cancer de l'utérus. Elle a été sensiblement améliorée à Lourdes cette année.

Prière pour la France

à la bienheureuse « Jeanne la Pucelle »

O bienheureuse Pucelle, fille de Dieu, soyez encore une fois notre libératrice. La pitié est grande au pays de France, plus que lorsque vous le délivriez de la domination étrangère. L'on veut par tout moyen lui arracher celui qui de tant de manières vous avez proclamé devoir en être le roi et le suprême législateur, Notre Seigneur Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai Homme.

Venez avec saint Michel qui vous assiste et avec ses saintes milices qui combattirent pour vous ; venez avec tous les saints et avec toutes les saintes du paradis par la commandement desquels vous affirmiez avoir été envoyée.

Venez avec Marie, avec Jésus rayonnant sur votre bannière quarante fois plus chère à votre cœur que votre épée, pourtant miraculeusement révélée.

Venez avec votre Seigneur, que nous voulons être aussi le nôtre. Que les miséricordes de son Cœur triomphent encore une fois du déluge de nos iniquités, et ramènent sur toutes les lèvres françaises le cri antique :

« Vive Jésus-Christ qui aime les France ! » (1)

NOS AMIS DÉFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Int. 1 an et 1 quarantaine, 4 jour 1907)

Mme Lambert, lectrice assidue de la *Croix*, à Chaumont. — Mme Tournadre, mère de deux prêtres du diocèse de Paris, 56 ans, à Ferrières-Saint-Mary (Cantal). — Mme Yves Dixneuf, mère de M. le curé du Fuilet (Maine-et-Loire), 75 ans, à Saint-Pierre de Cholet. — M. l'abbé Pierre-Paul Rousseau, aumônier de l'hospice de Melun, 85 ans, à Melun. — Le Fr. Calixiue, des Frères des Ecoles chrétiennes, 85 ans, dont 60 de vie religieuse, à Nantes.

RECOMMANDATION

Un de nos meilleurs amis malade.

En voyage demander dans toutes les gares la CROIX

(1) Cette prière a été approuvée et enrichie de cent jours d'indulgence par S. Em. le cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux. Elle est envoyée gratuitement à toute personne qui en fait la demande au « Comité de Réparation nationale envers Jeanne d'Arc », 21, place de la Pucelle, à Rouen (Seine-Inférieure).

FEUILLETON DU 5 AOUT 1910 — 10 —

L'affaire Potiron

En effet, à leur première rencontre, Broc a trouvé en Dalverny un technicien sérieux, ayant tiré le meilleur parti de ses lectures et pouvant lui être très précieux, d'autant plus précieux que lui, en théorie, ne sait pas grand'chose.

Il est évident que dans les mers de Chine, à Madagascar et ailleurs, on ne fait pas de théorie. Broc s'en a pas fait, il le sait, et il est fort heureux de trouver quelqu'un qui en a fait beaucoup.

Broc a aussi jugé immédiatement M. Dalverny comme un être parfaitement sociable, de fort agréable compagnie, bien qu'un peu renfermé, taciturne, vague à l'âme...

— Peuh ! cela n'est rien : vingt ans de Paris lui donneront le vernis nécessaire et le feront se dérider, se sociabiliser ! songea M. Broc.

Et sur cette bonne impression, il prit immédiatement M. Dalverny en grande estime et en sincère camaraderie.

De son côté, M. Dalverny fut agréablement flatté de faire connaissance du protégé de M. Verger.

Tout de suite, il trouve M. Broc excessivement gantiné, un peu gouailleur, un peu gâté, légèrement gavroche et parigot, mais il ne craignit pas cela, loin de là, il en fit un mérite de plus à l'actif de son professeur.

Ce qui enchanta par-dessus tout Dalverny, ce fut de voir que Broc comprenait tout à demi-mot, qu'il écoutait consciencieusement les détails scientifiques donnés, et qu'il en gardait le mémoire, bien plus, qu'il les provoquait, qu'il avait l'air du vouloir à chaque leçon qu'il donnait à M. Dalverny, que celui-ci lui expliquât comment le résultat qu'il venait d'obtenir mécaniquement avait été découvert scientifiquement.

L'entourage de M. Broc n'enchanta pas moins Dalverny.

La bonne maman Broc lui fut, dès la première entrevue, sympathique ; il l'entoura aussitôt d'attentions, de prévenances, de respect, comme si elle eût été sa propre mère.

Jeannette l'enthousiasma.

Cette petite fée parisienne lui sembla une apparition, un rêve ; il la vit dans le luxe des grandes maisons de couture, faisant des merveilles de ses doigts, et revenant le soir tranquillement, la tête solide et le cœur en place, tenir compagnie à une pauvre vieille toute tremblante de la peur constante qu'on lui rapporte quelque beau jour son Louis pantelant.

Le capitaine Mazurier fut aussi le grand ami de Dalverny, oh ! là, instantanément !

Le vieux brave, sorti du rang et sans prétentions, tendit le main, amicalement, au jeune homme, avec joie, car lui aussi devine que sous ses dehors de timide, Dalverny serait encore un de ceux qui marcheraient de l'avant pour la cause patriotique française.

Le père de Jeannette, le peintre sentimental et essoufflé, trouva bien l'élève de Broc un peu godiche, un peu trop débarqué de sa province ; mais, au fond, il le jugea un bon fiau, et autant valait faire connaissance d'un bon fieu que d'un pâle fainéant de la rue.

Dalverny jugea que le peintre complétait Broc, qu'il en était comme le frère aîné, joyeux, sans souci ; il l'accepta volontiers en camarade, ripostant en mieux à ses saillies ; supportant sans peine son intarissable bagout qui s'exerçait sur lui, aussi bien, sinon mieux que sur tous les vivants, grands et petits, composant le monde.

Car la peintre en verve n'épargnait pas plus Ménélick, le Kaiser ou le grand Turc que le président de la République et les ministres.

Et puis, Dalverny fut surtout enchanté de travailler.

Broc le mena partout, lui fit tout voir, l'obligea à serrer la main des gens connus dans les ballons, l'automobile, l'aviation.

Il lui procura les premières sensations si chères à un automobiliste en le faisant monter dans une voiture de course et en le menant plus que rondement, d'un volant sûr, à travers les rues encombrées, les ornières et les grandes routes défoncées.

Avec M. Rolland, un aéronaute hardi et très coté, il lui fit faire une première ascension et lui procura même la joie de rester deux heures entre ciel et terre dans un dirigeable qui faisait ses essais.

Tout cela en quinze jours ! Dalverny était aux anges !

Il augurait bien, plus que jamais, de l'avenir et il sentait croître en lui l'espérance toujours vivace de voir enfin s'aplanir des difficultés qui firent sombrer son bonheur, en un jour maudit !

Ce matin-là, M. Dalverny doit rejoindre Broc, rue de la Fédération ; l'avant-veille, ils ont loué, à frais communs, un hangar assez vaste qui doit leur servir d'atelier ; aussi le jeune provincial a hâte d'aller y déposer sa cotte et son pantalon bleu.

M. Broc l'attend ; il lit son journal ; après la franche poignée de main, il lui dit :

— Camarade, une bonne nouvelle à vous apprendre, ce matin !

— Ah ! vraiment ! dites-moi laquelle.

— Gommard, notre vieux Gommard national donne un prix de 100 000 francs au premier aviateur qui, du Mont-Valérien, ira au Puy-de-Dôme.

A ce nom de Puy-de-Dôme, Dalverny pâlit.

M. Broc le remarqua.

— Eh ! Eh ! camarade, qu'y a-t-il donc? Ça vous émotionne ?...

— Non... vraiment... Je ne vois pas... Je...

— Grand enfant ! Vous ne voyez pas... Vous ne vous voyez pas faisant ce petit voyage ? Eh bien, nous le ferons tous deux, de concert, vous sur le *Dalverny*, moi sur le *Broc*, deux aéroplanes jumeaux, que nous construirons nous deux, que nous guiderons nous deux, que nous mènerons nous deux à la victoire, côte à côte, *dead heat !*

— Je ne vois pas.

— Avant un an, camarade, un an, que dis-je, six mois, vous verrez cela ! D'abord, je m'inscris pour la traversée de la Manche ; en second lieu, pour Paris-Londres ; en troisième lieu, pour Mont-Valérien-Puy-de-Dôme. Je veux manger là-haut ma première soupe aux choux, camarade !

— Ah ! si cela se pouvait, Monsieur Broc ! Si cela se pouvait !

Et ce disant, Dalverny est comme en extase ! Ce serait trop de bon